



SERMON sur ces paroles de  
l'Apôtre saint Paul aux  
Ephesiens, chap. V.  
vers. 3. 4. & 5.

3. *Que paillardise, & toute souillure ou avarice, ne soit point mesme nommée entre vous, ainsi qu'il appartient aux saints.*
4. *Ni non plus chose vilaine, ni parole fole, ni plaisanterie : qui sont choses qui ne sont pas bienséantes, mais plustost action de graces.*
5. *Car vous savez ceci, que nul paillard ou immonde, ou avaricieux, qui est idolatre, n'a point d'heritage au Royaume de Christ & de Dieu.*



EST un axiome commun entre les Philosophes, que le bien se forme d'une cause complete, & que le mal, au contraire, se peut former

de quelque defaut que ce soit. Et de fait, à un visage, pour estre beau, il ne suffit pas que plusieurs parties en soyent belles, il est necessaire qu'elles le soyent toutes. Il n'en faut qu'une qui péche ou en l'excés, ou au defaut, le nez, par exemple, ou la bouche, pour le rendre difforme. Pour la santé du corps, ce n'est pas assez non plus, que la plus-part des membres soyent sains: quand il n'y en auroit qu'un qui fust malade ou gangrené, cela rend tout le corps malade, & est capable de le faire périr. Il en est de mesme de la vertu, qui est la vraye beauté, & la vraye santé de l'ame. Elle ne requiert pas seulement la reformation de quelqu'une des facultez de l'ame, elle veut qu'elles soyent toutes saintes, toutes belles & toutes saines, l'intelligence, la volonté, & les deux parties de nôtre appetit sensitif estant toutes regenerées & renouvelées, par le Saint Esprit, à l'image parfaite de celui qui nous a créés. C'est pourquoy ce divin Apôtre, voulant former les fideles d'Ephese à la Sainteté, après auoir requis d'eux en general qu'ils *déposent le vieil homme quant à la conversation précédente,*

dente, qui se corrompt par les convoitises qui seduisent, & qu'ils foyent renouvellez en l'esprit de leur entendement, & revestus du nouvel homme créé selon Dieu en justice & en vraye sainteté; comme il vient à descendre au particulier, ne se contente pas de corriger plusieurs de leurs defauts, & principalement les vices de leur appetit irascible, leur disant, *Courroucez-vous & ne pechez point, que le Soleil ne se couche point sur votre colere, ne donnez point lieu au Diable, que toute amertume & ire & colere & crierie & medifance soit ostée de vous avec toute malice: Soyez benins les uns envers les autres, pleins de compassion & pardonnans les uns aux autres, ainsi que Dieu vous a pardonné par Christ. Soyez donc imitateurs de Dieu comme chers enfans, & cheminez en charité; ainsi que Christ aussi nous a aimez, & s'est donné soy-mesme pour nous, en oblation & sacrifice à Dieu, en odeur de bonne senteur: mais il censure en suite les defordres de leur appetit concupiscible, tant pour la convoitise des plaisirs de la chair, que pour celle des biens & des commoditez de la vie, adjoustant, comme vous venez de l'entendre, *Que paillardise & toute souillure, ou avarice,**

ne soit pas mesme nommée entre vous; ainsi qu'il appartient aux saints; Ni non plus aucune raille, ni parole folle, ni plaisanterie, que d'autres choses qui ne sont pas bienséantes, mais plustost action de graces, ou, Mais plustost une honneste gayeté. Car vous saluez ceci, que nul paillard, ou immonde, ou avaricieux, qui est idolatre, n'a point d'heritage au Royaume de Christ & de Dieu.

Ce sont les divines paroles que nous auons ici à examiner, moyennant l'assistance du S. Esprit, où nous traiterons distinctement de deux choses: Premièrement, de la défense que fait l'Apôtre de ces deux principales especes de convoitise, & puis des argumens desquels il se fert pour les faire d'autant plus efficacement détester à tous les vrais fidèles. Sa defense est conceüe en termes merveilleusement emphatiques, *Que paillardise & toute souillure ou auarice ne soit pas mesme nommée entre vous.* Quant à la première espece, qui est des voluptez du corps, il ne défend pas généralement & indéfiniment tous les plaisirs de la chair quels qu'ils soyent, mesme ceux d'une communication legitime & instituée de Dieu. Car

le ma-

le mariage est honorable entre tous, & la couche sans macule; & c'est un lien dont la fainteté repare le défaut de la sensualité, s'il y en a quelqu'un en ceux qui en usent avec la moderation requise. Ce qui doit estre remarqué & contre ceux qui le défendent aux Ecclesiastiques, comme si c'estoit une soüillure repugnante à la fainteté de leur profession; au lieu que nous voyons que les Patriarches, les Sacrificateurs & les Prophetes, sous le Vieil Testament, & mesme quelques-uns des Apôtres sous le Nouveau, en ont usé en toute liberté, ceux-là mesmes qui s'en sont abstenus, ayant protesté qu'ils avoyent la puissance d'en user aussi bien que les autres, S. Paul aussi bien que S. Pierre; & contre ceux qui croient que l'usage légitime du mariage soit incompatible avec celui de la sainte Communion, & des autres actes de pieté; comme si Dieu, quand il institua le saint Mariage entre le pere & la mere du genre humain, ne leur eust pas permis, en mesme temps, d'estendre leur main sur le fruit de vie, & comme si les premiers Chrestiens qui perseveroyent en priere & en la fraction

du pain, n'avoient pas esté benis de  
 generation des enfans. Il défend seu-  
 lement les copulations hors du mariage,  
 dont l'espece la plus commune est la  
 paillardise. Il la nomme plustost que les  
 autres, parce qu'estant moins odieuse &  
 moins horrible que les autres, elle pour-  
 roit estre estimée un peché fort leger, si  
 elle n'estoit fort expressément defendue,  
 & que parmi les Gentils elle estoit tenuë  
 pour une chose indifferente. C'est aussi  
 la raison pour laquelle, au quinzième ch.  
 des Actes, le Concile des saints Apôtres,  
 en défendant aux Gentils l'usage de cer-  
 taines choses qui estoient indifferentes  
 de leur nature, y adjousta celui de la pail-  
 lardise, non qu'elle fust indifferente, ou  
 qu'elle l'eust jamais esté, mais parce  
 qu'elle estoit tenuë pour telle parmi eux.  
 Mais encore que l'Apôtre ne nomme  
 que cette espece d'intemperance &  
 d'impudicité, parce qu'outre celle-là, il  
 y en a plusieurs autres, les unes plus atro-  
 ces, & les autres moins, mais toutes tres-  
 blasphables, pour les comprendre toutes  
 en sa défense, il adjouste, *et toute souillure.*  
 Ce que quelques-uns des Interpretes  
 enten-

entendent des desordres contre la Nature, & la plus-part des Commentateurs Grecs, de l'adultère, Mais l'Apôtre disant simplement, *paillardise*, & adjoustant, *toute souillure*, par ce mot de *Toute*, montre qu'il n'entend pas parler d'une certaine espèce diverse de la paillardise, mais d'une souillure qui, sous sa generalité, comprend plusieurs autres especes avec elle. C'est pourquoi il nous semble qu'il vaut beaucoup mieux prendre ce terme en sa plus large & plus commune signification, pour tous les pechez qui répugnent à la pudicité & à la chasteté. Et en mesme sens le prenons-nous au verset suivant, où il dit, *Tout paillard ou immonde*, comme aussi au troisième de l'Epistre aux Colossiens, où il parle ainsi, *Mortifiez vos membres qui sont sur la terre, paillardise, souillure, appetit desordonné, mauvaise convoitise, & avarice qui est idolatrie.*

Après la convoitise des plaisirs impurs de la chair, il interdit aussi celle des biens, quand elle est avec excès, ajoutant, *ou avarice*, ou plustost, *& avarice*. Car en la langue Greque, cette particule disjonctive, se prend souvent pour la

copulative. Et de fait, au lieu qu'en ce verset il y a, *paillardise & toute souillure*, au verset cinquième il dit, *Tout paillard, ou immonde*, c'est à dire, & *immonde*. Et au quatrième, au lieu qu'il y a dans les communs exemplaires Grecs, & *chose vilaine, & parole folle, & plaisanterie*, il se trouve d'autres exemplaires qui portent, *ou chose vilaine, ou parole folle, ou plaisanterie*. Et tels, sans doute, ont esté ceux dont s'est servi l'ancien Interprete Latin, qui, en ce verset-là, au lieu de &, a employé la particule *ou*. Et la chose mesme le montre. Car la paillardise & l'avarice ne sont pas choses dont l'une puisse estre mise pour l'autre, comme si on disoit, la convoitise des richesses ou l'avarice; ce sont deux vices differens qui sont conjointement défendus. Ce mot d'avarice, au sens qu'il se prend ordinairement en la langue Latine, & en la nôtre, signifie deux choses, la première, un aspre & insatiable desir d'acquérir des biens de ce monde; l'autre, une escharceté trop grande à vser de ces biens, après que l'on les a acquis. Mais le mot Grec, qui est ici employé par l'Apôtre, ne se



ne se peut appliquer qu'à la première, signifiant proprement le desir d'auoir des biens plus que nous n'en devons souhaiter, ou plus qu'il ne nous en faut. Or ici, comme en quelques autres endroits, il joint la défense de ce peché, avec celle de la paillardise & de la souillure, non tant pour la connexité que ces deux péchez peuvent auoir l'un avec l'autre, comme en ceux qui se prostituënt pour faire trafic de leur corps, que parce que ce sont les deux principaux vices de l'appetit concupiscible, lequel il entreprend ici de réformer. Mais considerez, je vous prie, de quelle façon il interdit l'un & l'autre; *Que paillardise, dit-il, & toute souillure, ou auarice, ne soit pas mesme nommée en vous.* Par là, quelques-uns croient qu'il veut dire que les fidèles se doivent abstenir de nommer mesme les péchez de la chair, parce que mesme la simple expression de leurs noms est capable d'exciter de sales pensées, & d'impudiques imaginations en l'esprit, & que la nature de l'homme estant si encline à cette sorte de pechez, & comme toute de souphre & de naphthe, pour estre esprise

de ce feu, la moindre estincelle est capable de l'y allumer. Ce qui pourroit auoir quelque lieu, si l'Apôtre disoit cela seulement de la paillardise, mais le disant de la paillardise, & de l'avarice conjointement, & cela ne convenant nullement à l'avarice, ce ne peut pas estre la vraye raison qui l'a obligé à parler ainsi. Il vaut donc mieux dire, qu'il a voulu faire voir par-là aux fidèles, qu'ils doivent auoir l'un & l'autre vice en extrême détestation, & que le nom mesme leur en doit estre odieux, comme quand on a une extrême haine contre une chose, ou contre une personne, on en déteste mesme le nom. Ainsi Dieu, pour montrer combien il détestoit les idoles, & combien tous ses seruiteurs les doivent détester, disoit au 23. chapitre de l'Exode, *Vous ne ferez point mention du nom des Dieux estranges, mesme il ne sera point oui de ta bouche.* & au deuxieme d'Osée, *En ces jours-là, tu m'appelleras mon mari, & ne m'appelleras plus mon Babal. Car j'osteray hors de sa bouche les noms des Bahalins, & on n'en fera plus mention par leur nom.* & au treizieme de Zacharie, *En ce temps-là je retrancheray les noms.*

*noms des faux Dieux hors du pais, tellement qu'on n'en fera plus mention : & David, pour la mesme raison ; au Pseaume scizieme, Je ne feray point leurs aspersions de sang, & leur nom ne passera plus par ma bouche.* Il ne défend donc pas simplement & absolument de nommer ces vices. Car puisque lui-mesme les nomme, & ici & ailleurs, pour les blasmer, & pour les interdire, il se contrediroit manifestement lui mesme, & destruiroit son précepte par son exemple. Il veut simplement dire, que lon les doit auoir en exécration, & qu'on n'en doit jamais parler qu'en termes de détestation & d'horreur, & lors seulement qu'il est necessaire pour l'instruction & pour la correction du prochain. Au lieu que bien souvent, quant à la paillardise, & à la souillure, on en fait des discours & des contes pour rire, comme si c'estoyent des choses legeres & ridicules seulement : & quant à l'auarice on en parle comme d'une bassesse d'esprit, qui est indigne des personnes de cœur & de merite, & comme d'un sujet de mépriser ceux qui s'en trouvent entachez ; & non comme d'un grand peché

contre la conscience, contre le devoir d'un homme de bien, & contre la perfection d'un Chrestien. *Que cela, dit-il, ne vous arrive point, mes freres, mais que ces vices detestables, qui regnent si impunement & si licencieusement parmi les infideles, depuis plusieurs siècles, vous soyent en exécration, & si bien que leurs erreurs, & leurs idolatries. Et s'il y en a entre vous qui en soyent coupables, qu'ils soyent comme des monstres & comme des prodiges; que tous les gens de bien les fuyent comme gens d'un abord funeste, & d'une conversation pestifere. Ne mangez pas mesme avec eux, & ne vous y meslez nullement, afin que tout le monde voye combien ces especes de vice sont odieuses, & insupportables à vôtre sainte société.*

Après cela, il défend aussi tout propos de vilenie, de folie, & de plaisanterie, soit pour en user, soit pour les ouïr. Il ne condamne pas seulement ceux de vilenie & de folie, conformément à ce qu'il avoit dit au precedent chapitre, *Que nul propos inf. et ne sorte de vôtre bouche,* (sur laquelle sorte de propos nous ne nous arrêterons point ici, parce que nous vous en parlâmes assez amplement quand nous

vous

vous exposâmes ce verset là) mais aussi ceux qui ne sont que de simple *plaisanterie*. Plaisanterie, que l'on fait passer dans le monde pour une des principales graces, & pour un des plus agréables charmes de la conversation; mais qui est, en effet, un vice tres-blâmable, & principalement au Chrestien. Car c'est une qualité folastre, qui part d'une legereté d'esprit, & d'un libertinage de conscience, digne des bouffons & des basteleurs, plustost que des personnes graves, & véritablement Chrestiennes; & sur tout, quand les choses de la Religion, ou la reputation de nos freres lui servent de matière. Car alors, elle passe fort aisément ou dans l'impieté, ou dans la medifance, attirant tout-ensemble & l'indignation de Dieu, qui proteste en sa Loy qu'il ne tiendra point pour innocent celui qui aura pris son Nom en vain, & le mécontentement du prochain, qui ne peut, sans grand déplaisir, se voir exposé, par la malignité d'un bouffon, à la moquerie des assistans, & qui lui donne quelquefois autant de sujet de pleurer, qu'il en a donné aux autres de rire. De quoy donc

s'entretiendront les fidèles ? D'*actions de graces*, respond l'Apôtre; c'est à dire, des graces de Dieu, des merveilles de sa charité; & des reconnoissances qui lui en sont deuës par tous ceux qui ont le bonheur & d'en connoistre l'excellence, & d'en gouter les fruits. Chacun parle volontiers des choses qu'il a le plus à cœur, & où il a plus d'interest. Or qu'y a-t-il que nous devons auoir plus à cœur, & où nous ayons plus grand interest, que l'amour de nôtre Pere celeste envers nous, & les choses où il s'agit de nôtre bonheur eternal ? Qu'y a-t-il donc de quoy nous devons nous entretenir avec plus de plaisir ? D'autres, avec beaucoup d'apparence, traduisent *grace*, ou *bonne grace*; le mot Grec employé ici par l'Apôtre, & que nôtre version a rendu par celui d'*action de graces*; & par ce mot ils entendent la mesme chose que Saint Paul signifie, quand il dit, au quatriéme chap. de l'Epistre aux Colossiens, *Que vostre parole soit tousjours confite en sel avec grace*; & au quatriéme de cette Epistre aux Ephesiens, quand il écrit, *Que nul propos infect ne sorte de vostre bouche, mais celui qui*

qui est bon à l'usage d'édification, afin qu'il donne grâce à ceux qui l'oyent : c'est à dire, des entretiens qui n'ayent rien de piquant, ni d'amer ; rien d'austere, ni de fascheux ; rien qui puisse scandaliser ; ni offenser personne ; mais qui soyent tous confits en douceur & en grace, qui tendent tous à edifier la conscience de ceux qui les écoutent, qui soyent tous propres à leur suggerer de bonnes & de saintes pensées, & à leur donner des contentemens dignes de vrais Chrestiens. Ce sont là les discours dont les saints doivent s'entretenir en toutes leurs conversations, & non pas les propos lascifs, les paroles prophanes, & les railleries piquantes, dont les gens de ce monde se divertissent d'ordinaire les uns avec les autres, & que l'Apôtre nous défend en ce texte, aussi bien que la paillardise, la souillure, & l'avarice, comme estans toutes des choses repugnantes à la profession des Chrestiens.

Nous auons maintenant à considerer les raisons qu'il allégué de sa défense. Il nous en donne trois : La première tirée de la qualité des fideles, quand il dit, *an. n. s.*

qu'il appartient aux saints. La deuxième, prise de la nature des vices mesmes qu'il condamne, quand il adjoûte, *qui sont choses qui ne sont pas bien-seantes* : & la dernière, qu'il tire de la peine necessaire & inevitable qui suit ces péchez-là : peine, la plus horrible de toutes les peines, assavoir, l'exclusion du Royaume celeste, quand il use de ces terribles paroles. *Car vous savez ceci, que nul paillard, ou immonde, ou avaricieux, qui est idolatre, n'a point d'heritage au Royaume de Christ & de Dieu.* Quant à la première de ces raisons, les fidèles, en l'Escriture, sont ordinairement appelez *saints*, parce que Dieu les a retirez par sa grace de la corruption du monde, & de celle de leur nature, & qu'il les a consacrez à son service, & à l'imitation de sa sainteté; qu'il les a entez & incorporez au corps mystique de son Fils, qui est la sainte Eglise universelle, les rendant membres de celui qui est appelle *le Saint des Saints*, qu'il les a lavez en son Baptême, & les a obligez par-là à une profession constante de sainteté en toute leur vie; & qu'il leur a donné son Esprit au dedans, & sa sainte parole au dehors,



dehors, pour les y former, afin qu'ils soient saints ainsi qu'il est saint. Ce n'est pas que tandis qu'ils vivent en la chair, il n'y ait toujours de tres-grands defauts en leur sanctification. Car ne conversant qu'avec des gens corrompus, & dont les vices sont si contagieux, il est impossible que leur nature, qui est si infirme & si corruptible, n'en contracte quelque souillure, & que marchant sur la terre, il ne demeure toujours quelque chose de sa poussière, ou de sa fange, attaché à leurs pieds. Mais ils ne laissent pas d'estre appellez *Saints*, parce que Dieu, pour l'amour de son Fils, en qui il se les est rendus agreables, supporte leurs infirmités, avec une indulgence de pere, & les en corrige de jour en jour par la vertu de son Esprit. Et cette glorieuse qualité qu'il leur donne, les obligeroit bien, s'il estoit possible, à vivre sur la terre comme les Anges dans le ciel: mais cela ne se pouvant obtenir de leur infirmité, au moins les oblige-t-elle à s'adonner, avec tout le soin qu'il leur est possible, à la vraie sainteté, à fuir, & à détester même, l'ombre & le nom des vices qui y

font contraires, & à estre chastes & honestes en leurs pensées, en leurs paroles, & en leurs actions, *ainsi*, dit nôtre Apôtre, *qu'il appartient aux saints*. Ce seroit chose trop indigne que les saints de Dieu se veautrassent dans le borbier des sales voluptez, aussi bien que *les pourceaux & les chiens qui sont hors de la sainte Cité* : & que ceux que Dieu a adoptez en son Fils, & à qui il a préparé dans le ciel *un héritage incorruptible qui ne se peut contaminer ni flestrir*, s'adonnassent à l'avarice & à la convoitise des biens de ce monde, tout de mesme que les enfans de ce siècle, qui n'en attendent point d'autres apres celui-ci. Les Chrestiens doivent bien chercher leurs plaisirs, mais c'est en la grace de Dieu, seule capable d'en donner de purs, de chastes, de solides, & qui aboutissent à *une joye inénarrable & glorieuse*, tels que sont ceux des Anges & des esprits consacrez dans le Ciel; & non en ces vices infames, où les mondains cherchent les leurs, & qui se terminent en des ennuis, & en des tourmens eternels. Ils doivent bien thesauriser, mais au ciel, où la teigne ni la rouille ne gaste rien, & où

& où la main du larron ne fauroit atteindre; & non en terre, où tout est corrompible, & où il n'y a aucun bien qui soit affermé à son possesseur. C'est pourquoy l'Apôtre, pour conserver à ses Ephesiens la gloire de leur sainteté, veut qu'ils soyent nets de l'une & de l'autre de ces convoitises, de la paillardise & de l'avarice, & qu'elles ne soyent pas mesme nommées entr'eux; ainsi, dit-il, *qu'il appartient aux saints.*

La deuxième raison qu'il allégué & qu'il applique particulièrement aux propos de vilénie, de folie & de bouffonnerie, est prise de la nature des choses mesmes. *Ce sont des choses, dit-il, qui ne sont pas bien-séantes.* Où vous remarquerez, qu'il n'est pas des choses de la Loy Morale comme de celles de la Loy Cérémonielle. Les choses que la Loy ~~Morale~~ ordonne, ne sont bonnes que parce que Dieu les commande, ni celles qu'il défend ne sont mauvaises que parce qu'il les interdit. Hors de là, ce sont choses indifférentes. Au contraire, celles qui sont commandées en la Loy Morale, y sont commandées, parce qu'elles sont

bonnes, honnestes, & bienséantes en elles-mêmes, & celles qui y sont défenduës, y sont défenduës, parce qu'elles sont mauvaises, deshonestes & malséantes de leur nature. Quand Dieu ne nous auroit ni commandé les unes, ni défendu les autres, de vive voix ni par écrit, nous devrions pratiquer celles qui sont honnestes & bienséantes, comme estant conformes à son image, & détester les deshonestes & les malséantes, comme y estans contraires. Mais son commandement & sa défense, avec la déclaration qu'il nous fait que les unes sont bonnes & honorables, & les autres mauvaises & honteuses, nous y oblige encore plus particulièrement, & nous rend plus inexcusables, si nous venons à y faillir. Quand ce divin organe du S. Esprit ne nous interdirait point, comme il fait, les paroles folles & deshonestes, & les railleries des prophanes, la nature mesme de ces choses-là, & la considération de nôtre qualité, nous les devrait faire avoir en horreur. Car n'est-ce pas chose indigne d'un homme, & principalement d'un fidèle, qu'ayant reçu de Dieu une

intelligence capable de connoître les choses grandes, celestes & divines, & une langue capable d'en communiquer la connoissance à ses semblables, il employe l'une & l'autre à de vilaines & folles pensées, ou à des entretiens prophanes, inutiles & ridicules? Que pouvant, par le benefice de la parole, glorifier son Créateur; il abuse de ce don-là à des propos qui ne servent de rien à sa gloire, quand mesme ils n'y nuïroyent pas tout-ouvertement, comme ils font ordinairement? Que s'en pouvant servir utilement à instruire & à édifier ses prochains, il s'en serve plustost à les corrompre, ou à les offenser; en un mot, qu'il aime mieux faire le singe que l'homme, & exercer le mestier d'un bouffon que celui d'un Chrestien? Mais parce que le vice dans lequel nous sommes tous nez, nous pervertit le jugement, & fait que nous ne reconnoissons pas comme nous devrions ni la dignité de nôtre nature, ni l'indécence qu'il y a en cette sorte d'entretiens, & que nous en usons sans scrupule, comme de choses qui n'offensent point Dieu & qui ne blessent point la

conscience, le S. Esprit les a voulu flestrir par cette défense qu'il nous en fait par la bouche de son Apôtre, comme de chose *malseante*, & incompatible avec le devoir d'un Chrestien.

Son dernier argument regarde la défense de la paillardise, de la souillure, & de l'avarice, & est pris de la peine qui suit ces pechez-là, qui est l'exclusion du Royaume de Dieu. *Car vous savez ceci*, dit-il, *que nul paillard, ou immonde, ou avaricieux, qui est idolatre, n'a point d'heritage au Royaume de Christ & de Dieu.* La laideur de ces vices, & l'offense que Dieu en reçoit, devroit bien suffire, pour nous en détourner : mais parce que nous sommes bien plustost émeus de la consideration de nôtre interest, que de celle de nôtre deuoir, Saint Paul ne se contente pas de nous les défendre, mais en mesme temps, il nous represente le malheur qui en doit arriver inévitablement à tous ceux qui sont si misérables que de s'y adonner. Il leur en arrive bien plusieurs, mesme dès cette vie, lesquels s'il eust voulu décrire, il eust dit quant à la paillardise, qu'elle oste l'entendement, qu'elle

le

le hébété les sens, qu'elle gaste la mémoire, qu'elle énerve le corps, qu'elle flétrit la réputation, qu'elle ruine & dissipe les biens; & il eust allegué là-dessus, ce qui est dit au quatrième chap. d'Osée, *Que la paillardise & le vin ostent l'entendement*: & au cinquième des Proverbes, *qu'elle fait defaillir la chair & le corps*: & au sixième, *que pour l'amour d'une femme perdue on vient jusqu'à un morceau de pain*, c'est à dire, jusqu'à une extrême pauvreté. Et quant à l'avarice, qu'elle courbe contre la terre l'ame que Dieu a créée pour le Ciel, comme cette povre femme de l'Euangile, tousjours panchée contre terre, & ne pouvant regarder en-haut. Qu'elle donne à l'homme d'extrêmes peines; & lui fait courir mille dangers, pour acquerir des biens, desquels, en fuite, elle le rend esclave; qu'elle le tient dans une sollicitude continuëlle pour les garder, & dans une appréhension mortelle de les perdre, avec laquelle, toutefois, il ne peut si bien faire, qu'ils ne se facent *des aigles*, & qu'ils ne s'envolent; que durant mesme qu'il les a chez-foy, elle lui oste le moyen d'en jouir, & qu'en fin, el-

le le fait tomber en divers pièges, & l'enferme en plusieurs douleurs. Mais pour frapper d'abord, & en peu de paroles, un plus grand coup dans les esprits, il leur allé- gue seulement la fin dernière & l'extrême malheur où aboutit l'un & l'autre vice, à savoir, la damnation éternelle. Car vous savez ceci, dit-il, que nul paillard, ou immonde, ou avaricieux, qui est idolatre, n'a point d'heritage au Royaume de Christ & de Dieu. En ces paroles, remarquez comme il décrit ceux qui s'en trouvent entachez. Pour ce qui est des impudiques, il les appelle simplement le paillard & l'immonde : mais pour ce qui est de l'avaricieux, il adjouste, qui est idolatre, comme aussi au troisiéme chap. de l'Epistre aux Colossiens, il dit l'avarice qui est idolatrie ; soit généralement, pour monstrier que c'est un péché exécrationnel, en le comparant à l'idolatrie, comme quand il est dit au quinziéme de premier livre de Samuël que c'est péché de devinement que rebellion, & que c'est idoles & marmousets que résister à l'ordonnance de Dieu : & comme les Hébreux appellent toute chose exécrationnel du mesme nom que l'image taillée.



*taillée* : soit parce qu'en effet, entre l'avarice & l'idolatrie il y a une grande conformité. Car l'avaricieux fait son Dieu de son or & de son argent , il y met tout son cœur , & toutes ses affections ; il le prefere à toutes les choses du monde , & ce qui est horrible, à Dieu mesme ; il en fait sa dernière fin , à laquelle il adresse tous ses desseins , toutes ses pensées , & toutes ses œuvres ; il y met toute sa confiance, comme en l'unique source de tous ses biens, & au souverain remède de tous ses maux. C'est une idole , enfin, au service de laquelle il n'espargne rien , & à laquelle il sacrifie son repos & sa liberté, & mesme son corps & son ame. C'est donc tres-justement que l'Apôtre appelle l'avaricieux idolatre. Aussi Dieu le desavouë pour son enfant, & Iesus Christ pour membre de son corps : & le Saint Esprit lui dénonce , aussi bien qu'au pailiard & à l'immonde, qu'il n'a rien à pretendre *en l'heritage de Christ & de Dieu*, non plus que les idolatres & les infidèles. Il appelle la béatitude *un Royaume* , parce que c'est une condition glorieuse, infiniment élevée par dessus celle de tous les

autres hommes, & qui est abondante en toutes sortes d'avantages, de biens, d'honneurs & de plaisirs: & dit, que c'est *le Royaume de Christ & de Dieu*, non tant parce que Dieu le possède lui-mesme, auéque Iesus Christ son Fils, que parce que Iesus Christ nous l'a acquis par son sang, suivant ce qui est dit au premier de l'Apocalypse, *qu'il nous a lauez de nos pechez par son sang, & nous a fait Rois & Sacrificateurs à Dieu son Pere*; & que Dieu pour l'amour de luy, nous en reserve dans le ciel, & nous en promet en son Euangile, une jouissance éternelle en la communion de sa gloire, assavoir, lors que le souverain Juge de l'univers dira à tous les siens, *Venez les benits de mon Pere, possédez en heritage le Royaume qui vous a esté préparé dès la fondation du monde*. Royaume, qui ailleurs est appellé *le Royaume des Cieux*, parce que ce sera dans le Ciel que nous en aurons la possession, & que nôtre Seigneur Iesus, en y montant, nous y est allé *preparer la place*. C'est la condition en l'esperance de laquelle tous les vrais fideles sont éleuez en l'Eglise de Dieu, & de laquelle il est ici expréssément de-

noncé

noncé aux paillards, aux immondes & aux auares, qu'ils n'y ont point d'héritage, c'est à dire, point de droit, ni de part, comme quand Saint Pierre dit à Simon le Magicien, *Tu n'as ni part ni heritage en cette affaire.* Denonciation horrible & effroyable. Car si Caïn, quand Dieu le chassa de deuant sa face, s'écria dans son desespoir, *Ma punition est plus grande que je ne la puis porter. Voici tu me chasses aujourd'huy de dessus cette terre, & je seray caché de deuant ta face, & seray vagabond & fugitif sur la terre, & quiconque me trouuera, me tuera :* si Absalom ne pouvoit vivre apres que David lui eut commandé de se retirer en sa maison, & de ne venir point en sa presence: si autrefois, entre les Payens, il s'est trouvé un homme qui s'est estranglé par desespoir, sur ce que son pere lui auoit défendu de se presenter deuant lui: si les Courtisans tiennent à si grande disgrâce, quand le Roy leur commande de se retirer en leurs maisons, & de n'approcher point de sa Cour; en quelle angoisse, & en quel tourment pensez-vous que se trouveront les paillards, les immondes, & les auares, quand

le Roy de Rois leur dira, *Retirez-vous de moy, ouvriers d'iniquité, je ne vous connois point*, & qu'il leur fermera pour jamais l'entrée de son Royaume? Quand ils viennent à perdre en ce monde, un fonds, une maison, une médiocre somme d'argent, quelque chetif office, ou quelque dignité mondaine, ils en témoignent tant d'ennui; & que sera-ce quand ils auront perdu pour jamais non seulement tous les plaisirs, tous les honneurs, tous les biens & tous les avantages dont ils jouissent durant cette vie, mais ce qui est infiniment plus, *le Royaume des cieux*, la vision de la face de Dieu, la jouissance de la grace de Iesus Christ, la consolation du Saint Esprit, la société des Anges élus, la compagnie de tous les esprits bienheureux, la couronne incorruptible de gloire, & la demeure si desirable de ce grand palais de lumière; & qu'ils se verront relégués en une prison éternelle de tenebres & d'ombre de mort avec le Diable & ses Anges? Certaines gens s'imaginent que dans l'enfer, il y a des peines corporelles, de chaud, de froid, de faim, de soif, de douleurs & de ges-

gesnes, generales à tout le corps, & particulières à chaque membre. Mais quand il y en auroit encore mille fois plus qu'ils n'en conçoient, tout cela ensemble n'est rien, au prix de la douleur qu'apportera à tous les reprouvez cette funeste privation *du Royaume de Christ & de Dieu*, & cette triste exclusion des joyes qui y sont préparées aux vrais fidèles. C'est-là, c'est-là la vraie misere des damnez, c'est-là la douleur des douleurs, c'est-là le plus creux & le plus horrible de leur enfer. C'est à quoy l'Apôtre condamne ici, au nom & en l'autorité de son Maistre, tous les paillards, tous les immondes, & tous les auares. *Je dis tous*, parce que sa menace est conceüe en termes qui n'exceptent personne. *Tous saluez ceci*, dit-il, *que nul paillard, ou immonde, ou auaricieux n'a point d'heritage au Royaume de Christ & de Dieu.* Que le jeune homme qui s'abandonne à ses passions sensuelles ne s'imagine point que Dieu doive excuser les débauches & les follies de sa jeunesse; mais qu'il escoute ce que lui dit le Sage au douzième chap. de l'Ecclesiaste : *Jeune homme, réjonis-toy en ton jeune*

âge , & que ton cœur te rende gay aux jours  
 de ta jeunesse, & chemine comme ton cœur te  
 mène , & selon le regard de tes yeux ; mais  
 sache que pour toutes ces choses , Dieu t'amè-  
 nera en jugement. Et pourtant aye souvenan-  
 ce de ton Createur aux jours de ta jeunesse ,  
 avant que les jours mauvais viennent , & les  
 années desquelles tu dies , le n'y prens point  
 plaisir. Que le vieillard, qui brûle d'ava-  
 rice, & qui s'enracine de plus en plus en  
 cette terre , qu'il lui faudra quitter au  
 premier jour , ne croye point que Dieu  
 doive donner cela à son âge, à qui ce vic-  
 ce est si commun, & comme naturel. Au  
 contraire, il est d'autant plus inexcusa-  
 ble en lui, qu'ayant plus long-temps es-  
 prouvé la providence de Dieu en sa con-  
 servation, il devrait avoir plus de con-  
 fiance en elle , & moins de soin pour l'a-  
 venir ; & que pour le peu de temps qu'il  
 lui reste à vivre c'est chose ridicule à lui  
 de faire de grandes provisions. Que les  
 Grands & les Princes n'estiment point  
 que la paillardise ni l'avarice leur soit  
 permise, plustost qu'à leurs sujets, & qu'ils  
 doivent estre exempts de la justice de  
 Dieu , comme ils le sont de celle des  
 hom-

hommes. Deuant ce Iuge incorruptible, il n'y aura point d'acception de personnes: Il punira également le grand & le petit; & mesme le grand plus seuerement; à cause du mépris qu'il aura fait des plus grandes graces qu'il aura receuës de lui; & à cause du plus grand scandale qu'il aura donné au monde & à l'Eglise. *Nul paillard, ou immonde; ou auaricieux, n'aura point d'heritage au Royaume de Christ & de Dieu.* Et vous le savez, dit Saint Paul, tant par la parole de Dieu, que parce que je vous l'ay souvent enseigné: & partant, si vous-vous adonnez à des vices que Dieu a si absolument condamnez, & qu'il a menacez d'une si effroyable peine, vous n'aurez nulle excuse deuant son jugement. Mais s'ils le savent, direz-vous, quel besoin est-il de le leur dire? Certes, mes freres, si tout ce que nous sauons d'une science habituelle, nous-nous le representations, comme nous deuous, par une consideration actuelle, dans les occasions, il ne seroit pas besoin que les Ministres de Christ nous le representaient. Mais bien-souvent nôtre science demeure infructueuse;

conscience, le S. Esprit les a voulu flétrir par cette défense qu'il nous en fait par la bouche de son Apôtre, comme de chose *malséante*, & incompatible avec le devoir d'un Chrestien.

Son dernier argument regarde la défense de la paillardise, de la foüillure, & de l'avarice, & est pris de la peine qui suit ces pechez-là, qui est l'exclusion du Royaume de Dieu. *Car vous savez ceci*, dit-il, *que nul paillard, ou immonde, ou avaricieux, qui est idolatre, n'a point d'heritage au Royaume de Christ & de Dieu.* La laideur de ces vices, & l'offense que Dieu en reçoit, devoit bien suffire, pour nous en détourner : mais parce que nous sommes bien plustost émeus de la consideration de nôtre interest, que de celle de nôtre deuoir, Saint Paul ne se contente pas de nous les défendre, mais en mesme temps, il nous represente le malheur qui en doit arriver inévitablement à tous ceux qui sont si misérables que de s'y adonner. Il leur en arrive bien plusieurs, mesme dès cette vie, lesquels s'il eust voulu décrire, il eust dit quant à la paillardise, qu'elle oste l'entendement, qu'elle

le



le hēbēte les sens, qu'elle gaste la mēmoire, qu'elle énerve le corps, qu'elle flestrit la réputation, qu'elle ruine & dissipe les biens; & il eust allegué là-dessus, ce qui est dit au quatrième chap. d'Osée, *Que la paillardise & le vin ostent l'entendement*: & au cinquième des Proverbes, *qu'elle fait defaillir la chair & le corps*: & au sixième, *que pour l'amour d'une femme perdue on vient jusqu'à un morceau de pain*, c'est à dire, jusqu'à une extrême pauvreté. Et quant à l'avarice, qu'elle courbe contre la terre l'ame que Dieu a créée pour le Ciel, comme cette povre femme de l'Euangile, tousjours panchée contre terre, & ne pouvant regarder en-haut. Qu'elle donne à l'homme d'extrêmes peines; & lui fait courir mille dangers, pour acquerir des biens, desquels, en fuite, elle le rend esclave; qu'elle le tient dans une sollicitude continuëlle pour les garder, & dans une appréhension mortelle de les perdre, avec laquelle, toutefois, il ne peut si bien faire, qu'ils ne se facent *des aïstes*, & qu'ils ne s'envolent; que durant mesme qu'il les a chez-foy, elle lui oste le moyen d'en jouir, & qu'en fin, et-

le le fait tomber en divers pièges, & l'enferme en plusieurs douleurs. Mais pour frapper d'abord, & en peu de paroles, un plus grand coup dans les esprits, il leur allé- gue seulement la fin dernière & l'extrême malheur où aboutit l'un & l'autre vice, à savoir, la damnation éternelle. Car vous savez ceci, dit-il, que nul paillard, ou immonde, ou avaricieux, qui est idolâtre, n'a point d'héritage au Royaume de Christ & de Dieu. En ces paroles, remarquez comme il décrit ceux qui s'en trouvent entachez. Pour ce qui est des impudiques, il les appelle simplement le paillard & l'immonde : mais pour ce qui est de l'avaricieux, il adjouste, qui est idolâtre, comme aussi au troisième chap. de l'Epistre aux Colossiens, il dit l'avarice qui est idolâtrie ; soit généralement, pour montrer que c'est un péché exécrationnel, en le comparant à l'idolâtrie, comme quand il est dit au quinzième de premier livre de Samuël que c'est péché de devinement que rebellion, & que c'est idoles & marmouffes que résister à l'ordonnance de Dieu : & comme les Hébreux appellent toute chose exécrationnel du mesme nom que l'image saillée :

*saillée* : soit parce qu'en effet, entre l'avarice & l'idolatrie il y a une grande conformité. Car l'avaricieux fait son Dieu de son or & de son argent, il y met tout son cœur, & toutes ses affections; il le préfère à toutes les choses du monde, & ce qui est horrible, à Dieu mesme; il en fait sa dernière fin, à laquelle il adresse tous ses desseins, toutes ses pensées, & toutes ses œuvres; il y met toute sa confiance, comme en l'unique source de tous ses biens, & au souverain remède de tous ses maux. C'est une idole, enfin, au service de laquelle il n'espargne rien, & à laquelle il sacrifie son repos & sa liberté, & mesme son corps & son ame. C'est donc tres-justement que l'Apôtre appelle l'avaricieux idolatre. Aussi Dieu le desavouë pour son enfant, & Iesus Christ pour membre de son corps : & le Saint Esprit lui dénonce, aussi bien qu'au pail- lard & à l'immonde, qu'il n'a rien à prétendre *en l'heritage de Christ & de Dieu*, non plus que les idolatres & les infidèles. Il appelle la béatitude *un Royaume*, parce que c'est une condition glorieuse, infiniment élevée par dessus celle de tous les

autres hommes, & qui est abondante en toutes sortes d'avantages, de biens, d'honneurs & de plaisirs: & dit, que c'est *le Royaume de Christ & de Dieu*, non tant parce que Dieu le possède lui-mesme, auéque Iesus Christ son Fils, que parce que Iesus Christ nous l'a acquis par son sang, suivant ce qui est dit au premier de l'Apocalypse, *qu'il nous a lavez de nos pechez par son sang, & nous a fait Rois & Sacrificateurs à Dieu son Pere*; & que Dieu pour l'amour de luy, nous en reserve dans le ciel, & nous en promet en son Euangile, une jouissance éternelle en la communion de sa gloire, assavoir, lors que le souverain Juge de l'univers dira à tous les siens, *Venez les benits de mon Pere, possédez en heritage le Royaume qui vous a esté préparé dès la fondation du monde*. Royaume, qui ailleurs est appellé *le Royaume des Cieux*, parce que ce sera dans le Ciel que nous en aurons la possession, & que nôtre Seigneur Iesus, en y montant, nous y est allé *preparer la place*. C'est la condition en l'esperance de laquelle tous les vrais fideles sont éleuez en l'Eglise de Dieu, & de laquelle il est ici expressement noncé

noncé aux paillards, aux immondes & aux auares, qu'ils n'y ont point d'héritage, c'est à dire, point de droit, ni de part, comme quand Saint Pierre dit à Simon le Magicien, *Tu n'as ni part ni heritage en cette affaire.* Denonciation horrible & effroyable. Car si Caïn, quand Dieu le chassa de devant sa face, s'écria dans son desespoir, *Ma punition est plus grande que je ne la puis porter. Voici tu me chasses aujourd'huy de dessus cette terre, & je seray caché de devant ta face, & seray vagabond & fugitif sur la terre, & quiconque me trouvera, me tuera :* si Absalom ne pouvoit vivre apres que David lui eut commandé de se retirer en sa maison, & de ne venir point en sa presence: si autrefois, entre les Payens, il s'est trouvé un homme qui s'est estranglé par desespoir, sur ce que son pere lui auoit défendu de se presenter deuant lui: si les Courtisans tiennent à si grande disgrâce, quand le Roy leur commande de se retirer en leurs maisons, & de n'approcher point de sa Cour; en quelle angoisse, & en quel tourment pensez-vous que se trouveront les paillards, les immondes, & les auares, quand

le Roy de Rois leur dira, *Retirez-vous de moy, ouvriers d'iniquité, je ne vous connais point*, & qu'il leur fermera pour jamais l'entrée de son Royaume? Quand ils viennent à perdre en ce monde, un fonds, une maison, une médiocre somme d'argent, quelque chetif office, ou quelque dignité mondaine, ils en remorgnent tant d'ennui; & que sera-ce quand ils auront perdu pour jamais non seulement tous les plaisirs, tous les honneurs, tous les biens & tous les avantages dont ils jouissent durant cette vie, mais ce qui est infiniment plus, *le Royaume des cieux*, la vision de la face de Dieu, la jouissance de la grace de Jesus Christ, la consolation du Saint Esprit, la société des Anges élus, la compagnie de tous les esprits bienheureux, la couronne incorruptible de gloire, & la demeure si desirable de ce grand palais de lumière; & qu'ils se verront relégués en une prison éternelle de tenebres & d'ombre de mort avec le Diable & ses Anges? Certains gens s'imaginent que dans l'enfer, il y a des peines corporelles, de chaud, de froid, de faim, de soif, de douleurs & de

ges-

gesnes, generales à tout le corps, & particulieres à chaque membre. Mais quand il y en auroit encore mille fois plus qu'ils n'en conçoient, tout cela ensemble n'est rien, au prix de la douleur qu'apportera à tous les reprenez cette funeste privation *du Royaume de Christ & de Dieu*, & cette triste exclusion des joyes qui y sont preparées aux vrais fideles. C'est-là, c'est-là la vraie misere des damnez, c'est-là la douleur des douleurs, c'est-là le plus creux & le plus horrible de leur enfer. C'est à quoy l'Apôtre condamne ici, au nom & en l'autorité de son Maistre, tous les paillards, tous les immondes, & tous les auares. Je dis tous, parce que sa menace est conceüe en termes qui n'exceptent personne. *Vous sauez ceci*, dit-il, *que nul paillard, ou immonde, ou auaricieux n'a point d'heritage au Royaume de Christ & de Dieu.* Que le jeune homme qui s'abandonne à ses passions sensuelles ne s'imagine point que Dieu doive excuser les débauches & les follies de sa jeunesse; mais qu'il escoute ce que lui dit le Sage au douzième chap. de l'Ecclesiaste : *Jeune homme, réjouis-toy en ton jeune*

âge , & que ton cœur te rende gay aux jours de ta jeunesse, & chemine comme ton cœur te mène , & selon le regard de tes yeux ; mais sache que pour toutes ces choses , Dieu t'amènera en jugement. Et pourtant aye souvenance de ton Createur aux jours de ta jeunesse , avant que les jours mauvais viennent , & les années desquelles tu dies , te n'y prens point plaisir. Que le vieillard, qui brûle d'avarice, & qui s'enracine de plus en plus en cette terre , qu'il lui faudra quitter au premier jour , ne croye point que Dieu doive donner cela à son âge, à qui ce vice est si commun, & comme naturel. Au contraire, il est d'autant plus inexcusable en lui, qu'ayant plus long-temps éprouvé la providence de Dieu en sa conservation, il devrait avoir plus de confiance en elle , & moins de soin pour l'avenir ; & que pour le peu de temps qu'il lui reste à vivre c'est chose ridicule à lui de faire de grandes provisions. Que les Grands & les Princes n'estiment point que la paillardise ni l'avarice leur soit permise, plustost qu'à leurs sujets, & qu'ils doivent estre exempts de la justice de Dieu , comme ils le sont, de cette des-  
hom-



hommes. Deuant ce Iuge incorruptible, il n'y aura point d'acception de personnes: Il punira également le grand & le petit; & mesme le grand plus seuerement; à cause du mépris qu'il aura fait des plus grandes graces qu'il aura reçues de lui; & à cause du plus grand scandale qu'il aura donné au monde & à l'Eglise: *Nul paillard, ou immonde, ou auaricieux, n'aura point d'heritage au Royaume de Christ & de Dieu.* Et vous le savez, dit Saint Paul, tant par la parole de Dieu, que parce que je vous l'ay souvent enseigné: & partant, si vous-vous adonnez à des vices que Dieu a si absolument condamnez, & qu'il a menacez d'une si effroyable peine, vous n'aurez nulle excuse deuant son jugement. Mais s'ils le savent, direz-vous, quel besoin est-il de le leur dire? Certes, mes freres, si tout ce que nous sauons d'une science habituelle, nous-nous le representations, comme nous deuous, par une consideration actuelle, dans les occasions, il ne seroit pas besoin que les Ministres de Christ nous le representassent. Mais bien-souvent nôtre science demeure infructueuse;

parce que nos passions nous empêchent de le considerer comme il faut. C'est pourquoy il est necessaire qu'il nous soit souvent ramentu, reïteré & inculqué, afin que nous l'ayons tousjours deuant nos yeux, que nous facions nôtre profit de ce que nous auons appris en sa parole & en son Eglise; & que nôtre Seigneur Iesus ne nous face point sentir par expérience, la verité de ce qu'il nous a dit

LUC 12. 47. *que le seruiteur qui fait la volonté de son Maistre & ne la fait point, sera battu de plus de coups.*

Chers freres, imprimons ces choses d'une impression fort profonde, & dans nos memoires, & dans nos cœurs. Car ce qui est dit icy aux Ephesiens, il nous est dit à tous, & par celui mesme qui le leur a dit, c'est à dire, par le Saint Esprit, duquel vous le deuez recevoir comme un oracle prononcé du ciel, *Que paillardise & toute souillure, ou auarice ne soit pas mesme nommée entre vous. Car vous sçavez que nul paillard, ou immonde, ou auaricieux n'heritera le Royaume de Dieu.* Il n'y va pas de peu, comme vous voyez, il y va de vôtre salut, ou de vôtre damnation eternelle

nelle. O qui me donnera ici une voix d'airain pour faire retentir non seulement dans les murailles de ce temple, mais jusques au fond des affections de tous ceux qui m'écoutent, cette diuine remonstration de nôtre Apôtre, qui est si necessaire en un temps où la luxure & l'avarice régnet si uniuersellement dans le monde, & mesme parmi ceux qui se glorifient d'estre Chrestiens & Chrestiens Reformez, & où les auertissemens des seruiteurs de Dieu ont eu jusqu'ici si peu d'efficace! O Esprit tout-puissant, qui présides en cette Assemblée, & de qui, à l'entrée de cette action, nous auons reclamé la grace, fai toy-mesme, par ta vertu, ce que nous ne pouuons faire par nos paroles; graue avec un burin de feu, & par des caracteres ineffaçables, dans le cœur de tout ce peuple, ces diuines leçons que tu lui as données par ton Apôtre, & proposées par nôtre bouche; & fay que ces deux sortes de vices, si contraires à ta sainteté & à nôtre devoir, foyent entièrement bannis d'entre nous, & n'y foyent nommez qu'en termes d'horreur, comme il est conuenable, à

tes saints. Vous, qui sans aucun respect ni à Dieu, dont vous portez l'image, ni au sang de Christ, par lequel vous avez esté rachetez, ni à l'honneur de vôtre Baptesme & de vôtre profession, souillez vos corps par les péchez infames de la chair, il faut que je parle premièrement à vous, ou plustost que ce divin Esprit vous parle par ma bouche. Chrestiens, indignes du nom que vous portez, & que vous deshonnez en le portant; Chrestiens de nom, mais Epicuriens en effet, est-ce ainsi que vous avez appris Christ, le maistre & le patron de toute pureté? Est-ce ainsi que vous avez profité sous la discipline de son Esprit? Est-ce ainsi que vous avez escouté tant de remonstrances qu'il vous a faites par son diuin Apôtre, & qu'il vous fait encore tous les jours? Il vous crie du ciel, de la part du Seigneur Iesus, que *Dieu ne vous appelle point à la souillure, mais à la sainteté; que sa volonté est vôtre sanctification; que vous vous absteniez de paillardise; que chacun de vous possède son vaisseau en sanctification & en honneur, & non point avec passion de convoitise, comme les Gentils; & qu'ayans recen ses*

*gran-*

*grandes & précieuses promesses, vous-vous nettoyez de toute souillure de chair & d'esprit. Et au mépris de tout cela, vous-vous souillez par toute sorte d'actions d'impudicité, & pourveu que le monde ne voye point vos œuvres de tenebres, vous pensez les pouvoir commettre impunément! Mais ce grand Dieu, aux yeux duquel toutes choses sont nuës & découvertes, ne vous voit-il point? Iesus Christ, qui au dernier jour doit estre vôtre Iuge, ne vous voit-il point? Les Anges, qui vous gardent, ne vous voyent-ils point? Et ne craignez vous point que le Ciel, qui vous fait ouïr les tonnerres de ces espouvantables menaces, que Dieu punira les pail-lards & les adulteres; qu'il détruira tous ceux qui auront violé son temple; qu'il les jettera hors de la sainte Cité, & que leur part sera en l'estang ardent de feu & de soulfre, qui est la mort seconde, n'éclatte, enfin, & ne lance les foudres de sa malediction sur vos testes? Mais pourquoy parler de ceux qui pechant devant Dieu, taschent au moins de s'en cacher deuant les hommes? N'y en a-t-il pas, mesme entre vous, qui n'ont point de honte de*

leur impureté ; qui publient leur péché comme Sodome , qui font leur gloire de leur confusion , qui mesme quelquefois se vantent du mal qu'ils n'ont point fait, mais qu'ils auroyent fait volontiers s'ils en auoyent eu autant de pouvoir qu'ils en ont eu de desir ? Gens exécrables ! qui empuantissent l'air de l'Eglise par leurs ordures , & qui, par leur vie scandaleuse, *diffament le bon nom de Christ* parmi les infidèles ! Que diroit aujourd'hui ce bienheureux Apôtre , s'il estoit possible qu'il vinst au milieu de nous ; lui qui disoit autrefois à ceux de Corinthe , *qu'il avoit peur, quand il viendrait vers eux, d'avoir à mener deuil sur plusieurs qui avoyent peché auparavant, & qui ne s'estoyent point amendez de l'inféction de la paillardise, & de l'insolence qu'ils avoyent commise ?* Quel deuil meneroit-il, s'il voyoit les desordres de nôtre vie ? Mais s'ils ne les voit pas, pour nous en reprendre , n'y a-t-il point un Dieu dans le Ciel qui les voit pour nous en punir, si nous ne nous amendons de nos vices, & si nous ne nous résolvons de mener désormais une vie chaste & honneste comme il appartient aux saints ?

Mes

Mes freres, pensons-y, & ce que les Prophetes disoyent autrefois de la paillardise spirituelle, *Si tu paillardes, ô Israël, au moins que Iuda n'offense point*; figurons-nous, qu'il nous est dit aujourd'huy de la corporelle. Si ceux de qui le chef, quoy qu'il se face appeller *Tres-Saint Pere, & sa Sainteté*, permet les lieux infames, deuant ses yeux & deuant ceux de tout le monde, & mesme en tire un tribut, estiment ce peché leger, & si plusieurs d'entr'eux se plongent, sans scrupule, dans cet infame borbier, nous, qui auons un Chef qui en effet est la Sainteté mesme, & qui déteste si fort la luxure, détestons-la semblablement; ayons honte de prendre *les membres de Christ*, & d'en faire *les membres d'une paillardise*, de poluer les temples que son Esprit s'est consacrez; & estans appelez à estre saints, de vivre comme des pourceaux, pour estre saisis des demons, & précipitez en l'abyssme. Que mesme il ne sorte de nôtre bouche aucune parole folle & lascive, ni aucune plaisanterie malséante: mais qu'elle soit un encensoir d'où il ne s'exhale que de bonnes odeurs, pour réjouir Dieu & les

hommes. Qu'enfin, on n'entende, & on ne voye entré nous que toute chasteté, & que l'honnesteté des mœurs de tous ceux qui composent nos Assemblées, soit un témoignage public de la sainteté de nôtre doctrine.

Bannissons pareillement l'avarice, cette mere infame des larrecins, des usures, des concussions & des rapines, cette malheureuse inventrice de tant de diverses especes de fraudes, & en un mot, pour parler avec nôtre Apôtre, cette racine de tous maux que Dieu nous a si souvent defenduë. Vous, miserables, qui au lieu de considerer ce que dit l'Apôtre *que ceux qui veulent devenir riches, tombent en tentation & au piege, & en plusieurs desirs fols & nuisibles, qui plongent les hommes en destruction, & en perdition.* Vous montrez si aspres après les biens perissables, & qui ne songez jour & nuit qu'à attirer à vous ceux de vos freres par des voyes justes ou injustes; si par le passé l'or & l'argent ont esté vos idoles, où vous avez mis vôtre confiance, & establi vôtre felicité, apprenez de cette divine remonstration de nôtre Apôtre, à ne plus

cou



Courir avec tant de rage après ces choses terrestres & caduques, & à ne plus mettre vôtre confiance en l'incertitude des richesses ; mais au Dieu vivant, qui nous donne abondamment toutes choses pour en jouir. Souvenez-vous de ce que dit nôtre Seigneur Iesus, *Nul ne peut servir à deux maistres, à Dieu & à Mammon.* Si vous voulez servir à l'un, il faut nécessairement que vous abandonniez l'autre. Ne soyez pas si malheureux que d'abandonner Dieu pour Mammon, quand mesme vous ne regarderiez qu'à vôtre interest. Car que vous donnera Mammon ? Des biens que vous acquerrez avec mille peines, & que vous possederez toujourns avec crainte ; des biens que vous aurez, & dont vous ne jouirez point ; des biens qui rempliront vos coffres, & qui ne rassasieront point vôtre cœur ; des biens, enfin, qui periront, & qui, si vous y estes attachez plus que vous ne devez, vous feront perir avec eux. Dieu, au contraire, si vous le servez, vous donnera premièrement les vrayes & solides richesses ; richesses, que lui seul est capable de vous donner ; que le

monde ni le Diable ne vous sauroyent ravir, sa grace ; sa paix, son amour, & ses saintes consolations, qui vous accompagneront sur la terre, & qui vous suivront encore au Ciel, où elles vous rendront éternellement bienheureux. Et quant aux biens qui vous sont nécessaires pour le soustien de cette pauvre vie, qui est le pain quotidien que vous lui demandez tous les jours, il ne manquera pas de vous le fournir. Il est *vôtre berger, vous n'avez disette de rien.* Attachez-vous à lui comme à l'auteur & à la source de tout bien, cherchant premièrement son Royaume & sa justice, & estans assurez que toutes choses vous seront adjoustées par dessus. *Que vos mœurs soyent sans avarice, estant contents de ce que vous avez presentement, & vous reposans sur celui qui nous a dit lui mesme, Je ne s'abandonnerai point, & ne te delaisserai point.* Que chacun ait soin, autant qu'il se peut, sans empressement, sans défiance & sans excés, d'acquiescer, avec le travail legitime de sa vocation, de quoy s'entretenir soi-mesme, de quoy pourvoir à sa famille, & de quoy départir à celui qui en a besoin, selon l'exhortation

tation de l'Apôtre que vous avez ouïe ci-deuant; mais que cette passion detestable de l'auarice, avec toutes ses maudites inventions, *ne soit pas mesme nommée entre vous, ainsi qu'il appartient aux saints.*

Enfin, mes freres, que cette dénonciation si terrible que l'Apôtre nous fait ici, *que nul paillard, ou immonde, ou auaricieux n'a point d'heritage au Royaume de Christ & de Dieu, & par conséquent ne peut hériter que des misères & des angoisses éternelles, resonne sans cesse à nos oreilles, pour nous empescher d'escouter les tentations par lesquelles Satan, le monde, & nôtre chair, nous pourroyent solliciter & induire ou à la luxure, ou à l'auarice. Ne regardons point aux choses visibles, qui ne sont qu'à temps: Regardons aux invisibles qui sont éternelles.* Dequoy nous seruiroit d'auoir soulé, pour un peu de temps nôtre chair, des plaisirs sensuels & des délices de peché, s'il nous falloit, apres cela, estre bannis du Royaume de Dieu, & priuez à iamais *du rassasiement de joye qui est en sa face, & de ces plaisirs éternels qui sont à sa dextre?* Dequoy nous seruiroit d'auoir rempli nos coffres d'or & d'ar-

gent, durant nostre sejour ici bas, s'il nous faloit, apres cela, estre privez & des biens de la terre, & des thresors du Ciel, & reduits, comme le mauvais riche, à demander une goutte d'eau pour rafraichir nôtre langue en la flamme, & à la demander éternellement sans la pouvoir obtenir ? De quoi nous serviroit d'avoir eu quelque espece de bon-heur sur la terre, au iugement du monde, & de nôtre chair propre, si lors que les enfans de Dieu qui l'auront servi fidellement en ce monde, & qui auront mis tout leur plaisir à lui plaire, & toute leur confiance en sa grace, seront éleuez dans le ciel avec nôtre Seigneur Iesus & avec ses Anges, il nous faloit estre séparéz d'avec eux, & reléguéz avec le diable & ses Anges, pour y souffrir, en leur funeste compagnie, *le ver qui ne meurt point, & le feu qui ne s'esteint point* ? Representez-vous, au contraire, ames chastes, & vraiment fideles, quelle sera vôtre felicité, quand, apres avoir renoncé à toute impieté & aux mondaines convoitises, & vescu en ce present siècle sobrement, justement & religieusement devant Dieu, inettant toute vôtre richesse, & tout vô-

tre contentement en lui seul, vous-verrez en la presence de celui à qui vous-verrez estudié de plaire en toute vô-tre vie; quand il vous mettra à sa main droite; quand il vous élèvera dans le Ciel parmi les Anges & les esprits bien-heureux; quand il vous presentera luy mesme à son Pere, quand le Pere, pour l'amour de luy, nous couronnera de sa propre main, d'une couronne d'immortalité & de gloire, & qu'il vous logera en son Royaume celeste pour y régner & y triompher éternellement. Exerçons-nous continuellement, chers freres, en ces religieuses pensées, afin de nous exciter par là, à vivre comme nous devons en la presence de celui de qui nous attendons ce grand bien. Si un homme qui attend d'un autre une succession temporelle, encore qu'il n'en ait qu'une tres-incertaine esperance, veü que la volonté de cet homme-là ne luy est pas connue, & quand elle le seroit, toujours est-elle sujette au changement jusqu'à la mort, & il peut mesme mourir sans tester. Si cet homme-la, dis-je, s'estudie, neantmoins, avec tant de soin à lui plaire, se

rend si assidu auprès de lui, & cherchant d'inventions pour se conserver en ses bonnes grâces : nous, qui attendons un héritage incorruptible, si grand, si puissant, & si assuré ; un Royaume d'immortalité & de gloire, la grace de Christ & de Dieu, grace qui ne nous peut manquer, pourveu que nous le servions fidèlement jusques à la mort ; considérons combien il nous importe à tous pour notre bonheur éternel, d'estre zelez & assidus à son service, & à l'estude des vertus que nous savons lui estre agréables ; & en pratiquons les devoirs ; durant tout notre séjour en la terre, afin qu'en cette journée-là, nous soyons trouvez dignes d'avoir nôtre héritage, avec tous les saints ; en ce glorieux Royaume de Dieu, duquel il nous a donné par sa grace les promesses & les espérances. A luy, comme à nôtre vrai Dieu, & à nôtre unique Sauveur Iesus Christ, soit rendu tout honneur, service, benediction & louange par les hommes & par les Anges, & en ce siècle & en toute l'éternité. Ainsi soit-il.

SERMON